

**EN CAS D'ALERTE CHIMIQUE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, TÉLÉPHONER EN
TOUT TEMPS AU**

1 800 561-8273 OU À CHEMTREC AU 1 800 424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

DISTRIBUÉ PAR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Urgences médicales — Prosar : 1-800-301-7976

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

Nom du produit : DADS
Usage du produit : Fongicide
N° EPA : 29333

N° FS : 29333-09-UAP

Révisions à la FS : Nouvelle

Date de publication : Juin 2009

Remplace : Nouvelle

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – DANGER – POISON – DANGER IRRITANT CUTANÉ – SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL. EMPÊCHER L'ACCÈS AU PERSONNEL NON AUTORISÉ. **AVERTISSEMENT :** contient des allergènes de l'ail. NE PAS utiliser ce produit en cas d'allergie à l'ail. Fatal ou toxique si avalé. Peut être nocif si absorbé par la peau. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/de respirer les vapeurs et les émanations. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Sévèrement irritant pour la peau. NE PAS appliquer sur la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Bien se laver après manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver les vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les porter à nouveau.

Ce produit est un liquide laiteux avec une odeur piquante.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Sulfure de diallyle et autres sulfures apparentés	90,00	2179-57-9	Non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Contact avec la peau ou les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit et le numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire à portée de la main au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (°C/méthode) :	61,66 °C (VC)
Limites d'inflammabilité (LII et LSI) :	LII : non disponible – LSI : non disponible
Agents d'extinction :	Liquide combustible. Utiliser le moyen approprié pour combattre le feu environnant. Utiliser de l'eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre sèche ou mousse. De l'eau sous forme de brouillard peut être employée pour refroidir les contenants fermés.
Produits de combustion dangereux :	Non disponibles.
Techniques spéciales en cas d'incendie :	Porter un équipement respiratoire en circuit fermé et des vêtements de protection couvrant tout le corps. Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone de fumée intense.
Risques particuliers d'incendie et d'explosion :	Placer les contenants de produits et les contenants vides loin de la chaleur et des foyers d'incendie. Si l'eau est utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants, la contenir avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des sources d'eau.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Avant d'apporter le contenant au site de collecte : le rincer trois fois ou le rincer à pression en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Suivre les directives provinciales pour tout autre nettoyage additionnel avant de disposer du contenant. Rendre le contenant vide inutilisable pour un usage ultérieur. Disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM CANADA : LIQUIDE TOXIQUE, BIOLOGIQUE, N.O.S. (CONTIENT DU DISULFURE D'ALLYLE), 6.1, UN2810, III, ERG GUIDE 153.

Description DOT U.S. : LIQUIDE TOXIQUE, BIOLOGIQUE, N.O.S. (CONTIENT DU DISULFURE D'ALLYLE), 6.1, UN2810, III, ERG GUIDE 153.

Classification fret transporté par voie de surface Canada et É.-U. : INSECTICIDES OU FONGICIDES, INSECTIFUGES OU RÉPULSIFS À ANIMAUX, NOI, OU EXTERMINATEURS DE VERMINE, ANIMAUX OU VOLAILLE, NOI ; POISON (NMFC 102100 ; CLASSE : 77,5).

Description IMDG : LIQUIDE TOXIQUE, BIOLOGIQUE, N.O.S. (CONTIENT DU DISULFURE D'ALLYLE), 6.1, UN2810, III, ERG GUIDE 153.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
3 Santé	0 Moindre	3 Santé	
2 Inflammabilité	1 Légère	2 Inflammabilité	
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité	
	3 Élevée	H ÉPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/signalement SARA/

Catégorie de danger SARA III : Immédiat 0 Feu 0 Relâchement soudain de la pression N
Différé 0 Réactif N

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Non inscrit

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES

Statut de la FS : Nouveau

Préparé par : Services des marques et affaires réglementaires

Révisé par : Services de réglementation et de l'environnement

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.